



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 27 juin 2022

Contrat animateur

Afin de continuer les activités d'Activ'Séniors sur l'année 2022, la commune doit valider le renouvellement du contrat de l'animateur recruté par le CCAS. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'animatrice actuelle ne souhaite pas renouveler son contrat, le CCAS va donc devoir recruter un nouvel agent. Le Conseil accepte de renouveler ce poste et s'engage à le financer en apportant une participation communale nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Réforme de la publicité des actes administratifs

Une réforme impose aux collectivités la dématérialisation de la publicité des actes administratifs (délibérations, arrêtés etc.). Une dérogation est accordée aux communes de moins de 3 500 habitants. Ainsi, le Conseil choisit de continuer l'affichage de ses actes, dans le hall d'entrée de la Mairie.

Gestion des salles

Afin de gagner du temps, de simplifier les procédures et d'éviter les impayés, il est envisagé de revoir les règlements des salles, simplifier les tarifs et les contrats de location. Un travail a été mené en collaboration avec le conseiller du service de gestion comptable et la commission des finances. Ainsi la facturation du montant total de la location se fera au moins 40 jours avant la date de location. La remise des clés sera conditionnée au paiement effectif de cette facture. La caution ne sera encaissée qu'en cas de dégradation constatée à l'état des lieux.

Vote des tarifs communaux 2023

Sur la proposition de la Commission de Finances qui s'est réunie le 1^{er} juin, la plupart des tarifs ont été revus à la hausse après 2 ans de stagnation, du fait de l'augmentation du coût de l'énergie. Le Conseil choisit cependant de simplifier les tarifs des salles suivant les critères habituels (Commune-Hors Commune). Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Petit-Théâtre	Secondigny	Hors-Secondigny
Manif à but lucratif	175 €	225 €
Manif à but non-lucratif	Gratuit	110 €
Répétitions	10 répétitions gratuites	3 répétitions gratuites
	Puis 20 € pour les suivantes	
	Le tarif de 20 € s'applique dès la 1 ^{ère} répétition aux associations qui n'ont pas réservé une salle de la commune pour leur spectacle.	

Multi-loisirs	Secondigny	Hors-Secondigny
Association	Gratuit	150 €
Particulier	70 €	140 €

Alauna 21	Secondigny	
	1 ^{er} jour	Jours suivants
Hall + espace traiteur	250 €	155 €
Salle sans les cuisines	350 €	225 €
Salle avec les cuisines	400 €	245 €
Association 1 ^{ère} util (salle + les cuisines)	235 €	180 €
Spectacles en direction des scolaires (en semaine)	160 €	160 €
Répétitions	- 50 € par répétition pour ceux qui ne font pas de spectacle dans la salle. - 3 répétitions gratuites pour un spectacle qui a lieu dans la salle.	
Réveillon	510 €	
Utilisation à but commercial	1 100 €	900 €

Autres Alauna 21	tarifs
sono	90 €
Eclairage	210 €
Gradins	60 €
Vidéoprojecteur fixe	gratuit
Scène (4m laissés en permanence)	60 €
Forfait ménage (sans les cuisines)	165 €
Forfait ménage (avec les cuisines)	215 €

A partir du 1^{er} janvier 2023, une seule caution de 1000 € sera réclamée et englobera tout.

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET.


Mise en page :


A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 18 octobre à 20h30



Le PLUi- Plan Local d'Urbanisme est toujours en cours d'élaboration. Pour toute demande concernant vos parcelles, des dossiers de concertation sont à votre disposition au secrétariat, vous pourrez y rédiger vos remarques et demandes.

Salles d'activités Maison Brillaud	Secondigny
Multimédia	65 €
Association 1	25 €
Association 2	45 €
Grande salle de Musique	65 €
Sport	gratuit
Répétitions	5 répétitions gratuites et 20 € pour les suivantes. 20 € dès le 1 ^{ère} répétition si une salle de la Commune n'est pas réservé pour son spectacle

Les associations de Secondigny bénéficient de la gratuité des salles d'activités.

Brillaud	Salle de Réception
½ journée	90€
1 jour	160 €
2 jours	210

Vote des subventions aux associations 2022

Après étude des demandes de subvention des associations pour 2022 par la Commission de finances, le Conseil accorde les subventions suivantes.

Associations	Subvention accordée
Amicale des Donneurs de Sang	220 €
ACSE (Togo)	425 €
Anim'Secondigny	1 520 €
APE La Charmille	1 710 €
APEL Sainte-Marie/Saint-Joseph	1 200 €
Association sportive Saint-Jo	1 200 €
COS du Personnel Communal	1 000 €
Coup de cœur Burkina	100 €
Courants d'Airs (musique)	700 €
Croqueurs de Pommes	140 €
EREA de Saint-Aubin le Cloud	72 €
Familles Rurales	285 €
FSE Collège Louis Merle	1 760 €
Gardon Gâtinais	1 200 €
Gâti-Foot Jeunes	3 400 €
Gâti-Foot Séniors	1 500 €
Gymnastique Volontaire	300 €
Histoire et Patrimoine	665 €
Palet Gâtinais	600 €
MFR de Secondigny	410 €
OGEC Sainte-Marie	6 000 €
Ping-Pong Club de Secondigny	1 000 €
Pomm'Expo	4 000 €
Tennis Club de Secondigny	1 700 €
UNSS Louis Merle	240 €

Décisions relatives à la Maison de Santé

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre :

La validation de l'APD – Avant-Projet Définitif, lors de la séance du 07 février 2022, a permis d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à 1 300 000 € HT. Ce montant sert désormais de base au forfait définitif de rémunération de l'architecte. En conséquence, le taux de rémunération initialement prévu de 8.88 % est ramené à 8.55 %

ce qui porte le montant total du marché à 116 254.00 € HT (139 504.80 € TTC).

Le Conseil valide donc l'avenant au marché.

Acceptation sous-traitance

Le cabinet d'architecture Luc Cogny souhaite prendre l'attache du bureau d'études VRD, MC2I de Saint-Aubin-Le-Cloud. Cette société va se charger des études relatives à la voirie, aux stationnements, aux réseaux des abords de la maison de santé. Le Conseil valide cette sous-traitance sachant que le montant des honoraires de sous-traitance viendra en déduction des honoraires de l'architecte.

Lancement d'un Marché « Plan Guide »

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, les partenaires de la collectivité (CAUE) ont proposé de recruter un bureau d'études pour l'accompagner dans l'élaboration de son projet de revitalisation du centre bourg. Le recrutement de ce cabinet d'études permettrait de disposer d'une feuille de route à long terme pour l'aménagement de la commune.

Dans ce cadre, la collectivité a l'opportunité de lancer l'élaboration d'un plan guide afin de formaliser une stratégie de revitalisation du centre-bourg à long terme, grâce aux dispositifs de co-financement proposés dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

En conséquence, les élus ont approuvé le lancement d'un marché dont le montant prévisionnel est estimé entre 40-45 000€ HT.

Le Maire est chargé d'effectuer toutes demandes de subventions auprès des partenaires Petites Villes de Demain, notamment la banque des territoires et le Département des Deux-Sèvres, pour assurer le co-financement de l'étude.

Droit de préemption : 11 et 13 rue de la Vendée

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, la collectivité travaille sur un aménagement d'un îlot rue de la Vendée au niveau des anciens commerces de la boulangerie n°9 (propriété de la commune) et de l'ancienne boucherie n°11 et 13 (bâtiment actuellement en vente). Une étude bâtiminaire financée à 100 % par la banque des territoires doit être réalisée. En lien avec ce dossier, la collectivité a reçu une déclaration d'intention d'aliéner en vue de la cession de la propriété sise n°11 et 13 rue de la Vendée (ancienne boucherie), moyennant le prix net acheteur de 24 000 € TTC. Le Conseil décide d'acquérir ce bien par voie de préemption pour le même montant.



Transport Solidaire :

Des bénévoles d'Activ' Séniors peuvent vous accompagner pour des rendez-vous médicaux, des courses et autres. Ces déplacements seront payants. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'animateur les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis matins de 9h30 à 11h30 au 05 49 63 12 62



Registre des personnes vulnérables :

Dernièrement, en raison des fortes chaleurs, nous avons contacté une partie de la population que nous jugeons plus fragile ou isolée. Cependant notre registre est loin d'être à jour. En effet, certaines personnes sont parties, d'autres sont arrivées et ne se sont pas fait connaître. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir informer le secrétariat de la Mairie si vous souhaitez être contacté : nom prénom, adresse, numéro de téléphone.

Monsieur le Maire vous présente ses excuses pour l'envoi tardif de ce bulletin d'information. Des dispositions seront prises.

Convention de mise à disposition d'un local aux Restos du Cœur

Les élus ont décidé d'établir une convention de mise à disposition gratuite à l'association des Resto du Cœur, du local situé 23 rue de l'Anjou – cours E. Pérochon pour y exercer son activité reconnue d'utilité publique.

Convention de servitude et de visibilité pour création d'un arrêt de bus

Plusieurs familles résidentes à la Barlière de Secondigny ont sollicité la commune afin d'y aménager une « aire de stationnement » dans le cadre de l'exercice de la compétence « transport scolaire ». Pour ce faire, un agriculteur accepte de mettre à la disposition de la commune une portion de son terrain. L'aménagement devant s'effectuer aux abords de la RD 25. Deux servitudes doivent être créées et les élus ont décidé de les formaliser par l'établissement de deux conventions

- une convention de servitude de stationnement avec le propriétaire de la parcelle sur laquelle l'arrêt de bus sera créé,
- une convention de servitude de visibilité avec le propriétaire de la parcelle située à proximité du carrefour,

Proposition de cession de terrain

Un habitant propose à la collectivité d'acheter une petite parcelle de terrain attenante à sa maison située rue la Bartière. Le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Avenant à la convention de service commun maintenance informatique CCPG

Le Conseil approuve la passation d'un avenant à la convention de service commun maintenance informatique de la Direction du Système d'Information, afin d'intégrer les communes de Les Forges et de Vausseroux.

Avis sur modification d'un plan d'épandage

Le 22 juin 2022, la collectivité a reçu une demande d'avis sur la modification du plan d'épandage de l'EARL Florale, exploitant d'un élevage avicole à Secondigny, installation classée pour la protection de l'environnement. Vous avez été destinataire des documents dans un mail du 22 juin 2022.

Point sur les travaux et chantiers en cours

Lac des Effres : les lices en pierre sont en cours de remplacement par des lices en bois.

Rue de la Charmille : le CAUE-Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement nous a fait part de son étude. Cependant le Conseil attend l'avis des propriétaires de la maison attenante avant de décider de l'aménagement.

Salle Multiloisirs : La Commune a reçu les matériaux, les travaux débiteront en Septembre.

Espace Naturel : Le Pont sera démonté et refait car actuellement, il est trop dangereux. Un conseiller fait remarquer que celui de la Galucherie est, lui aussi, en mauvais état.

Point des commissions

École et Cantine : Des permanences sont prévues début juillet pour la réception des inscriptions cantine 2022-2023.

Urbanisme, PLUI, voirie, PAVE : Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur le PLUI sont d'une grande importance pour la collectivité. Il conviendra de travailler sur les zonages, les circulations, les énergies renouvelables, les voies douces, l'identification de bâtiments remarquables etc. Il est proposé aux conseillers de se répartir le territoire et de travailler sur le PLUi-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le PADD-Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Les élus devront faire remonter toutes leurs remarques écrites pour le 5 septembre 2022.